

Délibération DEL-CC-2024-061

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 14 MAI 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quatorze mai deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (59)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Patricia MIMAUULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (9)** : Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Jean-François MOREAU, Jean-Marc BERNARD pouvoir à Dominique REGNIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Julie COUTOUIS pouvoir à Jérôme BARON, Claudine GRELLIER pouvoir à Bernard CARTIER, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Roland MOREAU, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSSEAU

**Absents (16)** : Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Marie-Line BOTTON, Julie COUTOUIS, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET

**Date de convocation** : 08-05-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur André GUILLERMIC

## TOURISME

**Projet de circuit de randonnée « Les secrets de Moncoutant » de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre sur le site de Pescalis - Labellisation « Randonnées en Deux-Sèvres » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : autorisation de passage de l'itinéraire de randonnée et sollicitation de l'inscription de voies ou parcelles communautaires au PDIPR**

Annexe : tracé du circuit de randonnée

**Vu** la loi de décentralisation n°83-663 du 22 juillet 1983 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> janvier 1986 confiant aux Conseils Départementaux l'établissement des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur leur territoire ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment l'article L361-1 relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

**Vu** la délibération n°5 du 7 juillet 1992 par laquelle le Conseil général a instauré le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée départementale du 26 septembre 2022 portant modification du PDIPR du département des Deux-Sèvres.

**Vu** la délibération du 26 septembre 2022 par laquelle le Conseil Départemental a adopté le schéma départemental des randonnées 2022-2028 ;

**Vu** la délibération du 3 février 2023 par laquelle le Conseil Départemental a validé la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres » et le modèle-type de contrat d'itinéraire ;

**Vu** la délibération du 26 juin 2023 par laquelle le Conseil Départemental a validé l'actualisation de la charte « Randonnées en Deux-Sèvres » ;

**Considérant** le tracé du circuit de randonnée ci-annexé.

La commune de Moncoutant-Sur-Sèvre propose un projet de circuit de randonnée intitulé « Les secrets de Moncoutant » empruntant notamment divers cheminements sur des parcelles communautaires situées sur le site de Pescalis.

Le tracé de l'itinéraire est porté en annexe jointe, dont les portions communautaires sont surlignées en rose sur la carte.

La commune de Moncoutant-Sur-Sèvre prévoit de solliciter le Département pour la labellisation « Randonnées en Deux-Sèvres » qui exige que tous les cheminements sur parcelles communautaires de l'itinéraire soient inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le PDIPR, mis en place par la loi du 22 juillet 1983, est un outil juridique relevant de la compétence des Départements. Il permet ainsi la protection des chemins ruraux, des cheminements sur parcelles privées des collectivités, et favorise leur mise en valeur et la promotion des itinéraires de randonnée.

Dès lors que l'itinéraire est labellisé par le Département, un contrat d'itinéraire doit être établi entre le Département, et les communes traversées, le comité de randonnée concerné, et l'EPCI concerné, il définit les modalités du partenariat.

L'inscription d'un chemin au PDIPR se fait par délibération de l'Assemblée départementale, après instruction d'un dossier de demande de la commune ou de l'EPCI (comprenant : une délibération du Conseil municipal ou du Conseil communautaire, la liste des cheminements à inscrire au PDIPR, le tracé sur plan cadastral des cheminements à inscrire).

Une fois inscrit au PDIPR, si celui-ci ne peut être maintenu en l'état, la commune ou l'EPCI doit en informer le Département et lui proposer un tronçon en substitution approprié à la pratique de la randonnée et de qualité équivalente.

Par ailleurs, dans le cadre de la labellisation « Randonnées en Deux-Sèvres », le Département valorise au travers de différents supports de promotion, l'ensemble des chemins ruraux, des cheminements sur parcelles privées des collectivités inscrits au PDIPR accessibles à la pratique de la randonnée. Ce réservoir de chemins offre ainsi à tout randonneur la possibilité de se constituer ses propres itinéraires.

La commune de Moncoutant-Sur-Sèvre sollicite le Conseil communautaire pour l'autorisation du passage de l'itinéraire sur le domaine communautaire, dans la mesure où cet itinéraire sera

affecté à l'usage du public, pour l'inscription au PDIPR des cheminements sur parcelles communautaires qui ne le sont pas encore (à savoir les parcelles 790179 BA0007 / 790179188AC0223 / 790179188AC0357 / 790179188AC0358 / 790179188AC0359 / 790179188AC0362 / 790179188AC0364 / 790179188AC0372) et pour la signature du contrat d'itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **autoriser le passage de l'itinéraire sur les parcelles de l'EPCI et dont le tracé signé est joint en annexe à la présente délibération ;**
- **solliciter le Département pour l'inscription au PDIPR des cheminements sur les parcelles communautaires dont la liste et le report sur plan cadastral signés sont joints en annexe à la présente délibération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération dont le contrat d'itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **21 MAI 2024**

Notifié ou publié le **21 MAI 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



